

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Appel à candidature aux postes d'Administrateurs Indépendants

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, et en application de la Décision Générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la Société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A lance un appel à candidature pour la désignation des deux administrateurs indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégralité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience requises pour l'exercice de cette mission.

Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH », ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la Société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société Advanced e-Technologies « AeTECH » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Advanced e-Technologies, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur général ou directeur général ou directeur général, adjoint ou salarié de la société concernée,
- Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société Advanced e-Technologies ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Advanced e-Technologies ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié de la société ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Advanced e-Technologies ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

Ne pourront être membre du conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'intégration de solutions de communications.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1** ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat(e) ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2** ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (**contact@aetech-solutions.com**) ou postal, la décharge de la poste fait foi, au plus tard le 31 Mars 2026 date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

Processus d'examen des candidatures :

Le Conseil d'Administration se chargera du processus d'examen des dossiers des candidatures parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Les dossiers qui répondent aux critères précités seront arrêtés dans une liste préliminaire qui sera communiquée, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Un seul candidat sera retenu. Le candidat retenu sera informé de sa sélection dans les délais légaux.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.